PRIX JEUNE CHERCHEUR·SE EN ENVIRONNEMENT

Décerné par le Conseil scientifique de la Fondation pour la Nature et l'Homme

Règlement officiel

PRIX « JEUNE CHERCHEUR·SE EN ENVIRONNEMENT »

ARTICLE 1 — OBJET DU PRIX

La Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) crée un **Prix « Jeune chercheur·se en environnement »,** destiné à récompenser un jeune chercheur ou une jeune chercheuse dont les travaux scientifiques apportent une contribution significative à la compréhension, la protection ou la restauration de l'environnement, dans une perspective de transition écologique et solidaire.

ARTICLE 2 — ÉLIGIBILITÉ

Peut candidater toute personne remplissant les conditions suivantes :

- Avoir soutenu sa thèse il y a moins de 7 ans ;
- Être engagé·e dans un travail de recherche et de vulgarisation de celle-ci en lien direct avec les thématiques suivantes : climat, biodiversité, mobilité durable, alimentation durable, résilience territoriale, justice environnementale, santé environnementale ou sensibilisation environnementale ;
- avoir réalisé sa thèse et/ou être rattaché·e à un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche (public ou privé à but non lucratif) francophone ;
- Présenter une candidature individuelle (pas de candidatures collectives).

ARTICLE 3 — MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque candidat et candidate doit soumettre un dossier comprenant :

- Un **curriculum vitæ** (3 pages maximum) ;
- 3 **travaux** ou **articles ;**
- Une **lettre de motivation** (max. 2 pages) exposant les motivations et l'adéquation de sa candidature avec critères de sélection du prix ;
- Les candidatures doivent être envoyées sur l'adresse prix-jeune-chercheur@fnh.org.

ARTICLE 4 — COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé des membres du **Conseil scientifique de la FNH.** Il est présidé par le président du Conseil scientifique.

Le jury évalue les dossiers selon les critères suivants :

- Originalité et qualité scientifique des travaux ;
- Intérêt environnemental et sociétal ;
- Capacité à diffuser et rendre accessible la recherche ;
- Cohérence avec les missions et valeurs de la FNH.

Chaque candidature sera évaluée par 2 membres du jury.

Le lauréat final sera issu d'une *short list* de 3 dossiers. Il sera sélectionné par l'ensemble des membres du jury.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si aucune candidature ne satisfait aux critères requis.

ARTICLE 5 — NATURE DU PRIX

Le lauréat ou la lauréate reçoit :

- Une **dotation financière** de 5 000 € ;
- Une **mise en visibilité** de ses travaux via les canaux de communication de la FNH ;
- Une invitation à participer à un **événement officiel de remise du prix** ;
- Une invitation à intégrer le Conseil scientifique de la FNH.

Le jury peut, à sa discrétion, attribuer une ou plusieurs **mentions spéciales** sans dotation financière.

ARTICLE 6 — CALENDRIER

- **Lancement de l'appel à candidatures :** lundi 30 mars 2026
- **Clôture des candidatures :** lundi 11 mai 2026
- **Annonce du lauréat·e :** mercredi 24 juin 2026
- **Remise du prix :** mercredi 1er juillet, au siège de la FNH ou au Palais d'IENA.

Les dates peuvent être ajustées à l'initiative de la FNH, sous réserve d'information des candidat·es.

ARTICLE 7 — ENGAGEMENTS DES CANDIDATS ET CANDIDATES

En soumettant un dossier, les candidat·es :

- Acceptent le présent règlement sans réserve ;
- Autorisent la FNH à communiquer publiquement sur leur nom, image, travaux et affiliation institutionnelle ;
- Garantissent l'authenticité des informations transmises.

ARTICLE 8 — RESPONSABILITÉ

La FNH se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le prix en cas de force majeure ou si les conditions ne permettent pas son bon déroulement.

Aucune candidature ne pourra être évaluée par un membre du Conseil scientifique appartenant au même laboratoire de recherche, ou ayant publié des travaux avec le candidat ou la candidate au cours des 5 dernières années.

ARTICLE 9 — DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des candidat·es sont collectées uniquement dans le cadre de l'organisation du prix. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque candidat·e dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données sur simple demande à l'adresse : accueil@fnh.org.

ARTICLE 10 — CONTACT

Pour toute question relative au prix :

✉ prix-jeune-chercheur@fnh.org

FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME

www.fnh.org